

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2019

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

Présents : Bernadette KASPRZAK, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

Excusés : Raphaël HACARD, Patrick TASSIN

Absent représenté : Monsieur Loïc LALYS par Madame Joëlle PIENNE

**Ordre du jour :**

- 1 - Compte administratif 2018
- 2 - Compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Vote des taux
- 5 - Budget primitif 2019
- 6 - Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois - Adhésion de 4 communes
- 7 - Remplacement d'un agent technique
- 8 - Devis sur le Réseau pluvial rue de Coureau
- 9 - Modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Secteur Scolaire de Braine
- 10 - Informations et questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :**

A été élue secrétaire : Madame Joëlle PIENNE

---

**1 - Vote du compte administratif 2018**  
**2019\_010**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de KASPRZAK Bernadette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monique CERVEAUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame Kasprzak Bernadette sort pour le vote du Compte administratif.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 872.40		80 479.00		95 351.40
Opérations exercice	59 944.23	10 616.12	112 950.90	157 802.05	172 895.13	168 418.17
Total	59 944.23	25 488.52	112 950.90	238 281.05	172 895.13	263 769.57
Résultat de clôture	34 455.71			125 330.15		90 874.44
Restes à réaliser		10 530.00				10 530.00
Total cumulé	34 455.71	10 530.00		125 330.15		101 404.44
Résultat définitif	23 925.71			125 330.15		101 404.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 8      Exprimés : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

---

## 2 - Affectation du résultat de fonctionnement

2019\_011

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :                    **excédent de 125 330.15**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	80 479.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	62 700.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT 44 851.15</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>125 330.15</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>125 330.15</b>
Affectation obligatoire	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23 925.71
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	101 404.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 9      Exprimés : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

---

## 3 - Vote du compte de gestion

2019\_012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de KASPRZAK Bernadette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 9      Exprimés : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

---

#### **4 - Vote des taux des taxes d'impositions directes**

**2019\_013**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les trois taux de contributions directes appliqués dans la Commune pour équilibrer le Budget primitif 2019 à savoir :

Taxe d'habitation :	10,50 %
Taxe foncière bâti :	10.65 %
Taxe foncière non bâti :	24.36 %

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces trois taux de contributions directes.

Votants : 9      Exprimés : 9      Pour : 8      Contre : 1      Abstention : 0

---

#### **5 - Budget Primitif 2019**

**2019\_014**

Madame Le Maire présente le budget Primitif 2019 :

Section de fonctionnement détail des dépenses :

Vote des chapitres pour un total des dépenses cumulées de 241 431,44 €

Section de fonctionnement détail des recettes.

Présentation des différentes taxes, état 1259.

Vote des chapitres pour un total des recettes de fonctionnement cumulées de 241 431,44 €

Section d'investissement détail des recettes.

Vote des chapitres pour un total des recettes d'investissement cumulées de 208 334,34 €

Section d'investissement détail des dépenses.

Vote des chapitres pour un total des recettes d'investissement cumulées de 208 334,34 €

Votants : 9      Exprimés : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

---

#### **6 - Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois - Adhésion de 4 communes**

**2019\_015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 I. 2<sup>2</sup>,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Soissonnais et *du* Valois,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois en date du 13 mars 2019 portant initiative de l'adhésion au 1<sup>er</sup> juillet 2019 des communes de de Coyolles, Largny-sur-Automne, Silly-la-Poterie et Vailly-sur-Aisne au SESV,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des conseils municipaux des Communes membres du SESV,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SESV de se prononcer sur l'adhésion des communes de Coyolles, Largny-sur-Automne, Silly-la-Poterie et Vailly-sur-Aisne au SESV,

En conséquence :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion des communes de Coyolles, Largny-sur-Automne, Silly-la-Poterie et Vailly-sur-Aisne au SESV.

Votants : 9      Exprimés : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

---

## **7 - Modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Secteur Scolaire de Braine 2019\_016**

Le Syndicat Mixte Intercommunal du Secteur Scolaire de Braine propose un projet pour des modifications des statuts du syndicat. Le syndicat demande au conseil municipal de choisir entre deux versions de projets de contribution.

Version 1 : 2 voix pour

Version 2 : 7 voix pour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir la version de contribution n° 2.

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

---

## **8 - Informations et questions diverses**

- Logement communal - 5 visites mais toujours pas loué
- Problème d'eaux usées rue de Coureau / Assainissement / Eau pluviale. Un courrier sera adressé au Grand Soissons.
- Dhuizy : ligne de téléphone dans les arbres / Elagage / SICAE paysagiste
- Course cycliste - Dimanche 21 avril 2019
- Concours de boules le samedi 27 avril organisé par les Renards en fête.
- Nettoyage commune prévu le dimanche 19 mai 2019.
- Fuite d'eau rue du Moulin - Réparée.
- Cérémonie du 8 mai - Investir dans des enceintes, l'association UNC a été dissoute.
- Concours de photos pour les jeunes.

Fin de la séance du conseil à 23h15

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE